



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## taxe sur le transport public aérien

Question écrite n° 4996

### Texte de la question

M. Jean-Marie Demange attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la très forte augmentation de la taxe de « sécurité-sûreté » que les passagers acquittent sur chaque billet d'avion. En effet, cette taxe sera augmentée de 40 % en 1998. Ainsi, chaque passager versera 20 francs par trajet intraeuropéen, y compris les vols domestiques et 35 francs pour tout vol extracommunautaire. En cas de trajet aller-retour, ces montants sont doublés. Il lui demande donc de modérer cette hausse, qui va une nouvelle fois à l'encontre des consommateurs.

### Texte de la réponse

La majoration des tarifs de la taxe sécurité-sûreté est importante si l'on raisonne en termes de taux de progression. Elle reste toutefois modeste en montant et se trouve justifiée pour plusieurs raisons. Elle était nécessaire pour assurer la poursuite d'un programme ambitieux d'investissements en matière de sécurité-sûreté qui répond aux exigences des passagers. Ce plan d'équipement concerne en particulier la mise en sécurité de l'accès aux zones réservées sur les 34 plus grands aéroports commerciaux français et la modernisation du contrôle des bagages de soute pour les vols internationaux. Par ailleurs, elle visait à mettre la réglementation française en conformité avec le droit communautaire en distinguant un taux intracommunautaire et un taux extracommunautaire. D'une manière générale, les taux d'augmentation de la taxe de sécurité-sûreté constatés en 1998 correspondent à un effet de rattrapage exceptionnel qui n'a pas vocation à se reproduire au cours des prochaines années.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4996

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 1997, page 3495

**Réponse publiée le :** 22 juin 1998, page 3401